

que régionale. Étant donné que des annonces ont été publiées cette semaine dans des journaux d'un bout à l'autre du pays, en vue de pourvoir à 25 postes élevés de son ministère dans diverses villes canadiennes, le ministre peut-il nous dire si cela signifie que le transfert de personnes de la région d'Ottawa dans les diverses régions et capitales provinciales est bien terminé ou s'il doit se poursuivre? Peut-il indiquer le nombre de mutations qui ont déjà eu lieu?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas pouvoir répondre de façon précise. Je puis dire que nous avons terminé la première phase qui consistait à offrir divers postes aux fonctionnaires qui y sont admissibles. Cela nous a permis de réaliser la deuxième phase, qui consistait à nommer dans les divers bureaux régionaux des personnes venant des régions concernées et connaissant les conditions propres à ces régions. Quant à savoir si les diverses organisations de la Fonction publique ont fait une évaluation totale du nombre de personnes affectées dans chaque région, je dois le vérifier et j'en informerai le député par écrit.

● (1500)

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que nous n'avons eu jusqu'ici que très peu de renseignements sur ces annonces publiques et sur les dispositions relatives au recrutement dans les régions et capitales provinciales, ainsi qu'au sujet du nombre de mutations qui ont eu lieu, le ministre peut-il s'engager à faire au plus tôt une déclaration à la Chambre, ou à publier ces renseignements, afin que nous connaissions la situation?

M. Jamieson: Bien entendu, la situation change tous les jours, mais je serais heureux de donner tous les renseignements sur la situation actuelle au député, ou à tout autre député qui aimerait les connaître.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE À LA SUITE DE NOUVELLES RÉVÉLATIONS

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la lumière de ses déclarations d'hier à l'association des cheminots canadiens et compte tenu de sa réponse d'aujourd'hui au député de Scarborough-Ouest au sujet du projet d'aéroport de Pickering et également à la lumière du fait que la commission d'enquête indépendante est en droit d'examiner les nouveaux éléments, et d'après le ministre

Question orales

des éléments nouveaux existent, serait-il disposé, par l'intermédiaire de son ministère, à présenter des instances à cette commission d'enquête au sujet du genre de questions auxquelles il a fait allusion hier et aujourd'hui?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en toute honnêteté il m'est impossible de fournir une réponse différente de celle de tout à l'heure. Je parlais simplement de choses qui pourraient se produire, qui se sont effectivement produites, et je ne veux en aucun manière gêner l'enquête.

M. l'Orateur: Le député de Greenwood a la parole.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Que le député de Greenwood m'excuse mais le député du Yukon soulève la question de privilège.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, au cours de la session précédente j'ai déjà soulevé cette question de privilège relativement à des secrétaires parlementaires, qui font partie du ministère, et qui accaparent le temps de la Chambre par des questions. Ils disposent de téléphones et des services des bureaux des ministres. En outre, ils reçoivent annuellement \$4,000 supplémentaires pour répondre à des questions et non pas pour en poser qui n'en sont pas au cours de la brève période réservée à l'opposition pour obtenir des renseignements du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà soulevé cette question. J'ai étudié les précédents qui ne m'ont rien appris et je n'ai certes rien trouvé dans le Règlement qui interdise aux secrétaires parlementaires de poser des questions bien qu'ils reçoivent des émoluments supplémentaires. En outre, je disconviens de l'argument du député selon lequel la période des questions est réservée à l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je le répète, tel n'est pas le cas. Si le député prend la peine d'étudier les précédents dans le hantard de ces dernières années, il constatera qu'il n'y a eu aucun précédent à l'appui de sa proposition. Toutefois, j'essaie de me montrer aussi conciliant que possible, et de ne pas encourager les secrétaires parlementaires à poser des questions car je crois que dans une certaine mesure cela pose des difficultés en ce sens que la présidence se demande souvent si un secrétaire parlementaire se lève pour poser une question ou pour répondre à une question. Cela suffit à semer un doute dans mon esprit, mais dans la mesure où l'on n'abuse pas de ce privilège nous pourrions peut-être ne pas insister sur la stricte interprétation de l'article du Règlement, quel qu'il soit. J'espère que nous pourrions continuer comme nous l'avons fait par le passé.